

Séance du Conseil Général du lundi 7 juin 2010

Présidence : Philippe Rossier

Ordre du jour No 2010/1

1. Appel et assermentation des nouveaux candidats au Conseil Général
2. Procès-verbal de la séance du 8 décembre 2009
3. Préavis municipal no 2010/02 – Comptes communaux de l'exercice 2009
et Préavis municipal No 2010/01 – Rapport de Gestion
4. Préavis municipal no 2010/03 – Vente partielle de la parcelle No 26
5. Préavis municipal no 2010/04 – Demande de crédit pour la réfection des chemins communaux
6. Préavis municipal No 2010/05 – Prolongation du collecteur des eaux usées jusqu'aux Moillettes
7. Propositions individuelles et divers

Philippe Rossier, Président du Conseil Général, ouvre la séance à 20h. en souhaitant la bienvenue aux conseillers et conseillères présents, à M. le Syndic Gérald Wist et la Municipalité, Mme Raymonde Schick, secrétaire municipale, ainsi qu'à Mme Jocelyne Chollet, Boursière communale.

Il salue également la présence du journal « Le Courrier » par le biais de Mme Michèle Golay, tout en rappelant que lors du précédent Conseil un budget avait été voté afin de participer à son financement.

M. Le Syndic, après avoir salué et remercié l'assemblée de sa présence, prie d'excuser M. Pierre-André Massard, absent à l'étranger pour le mariage de sa fille !

1. Appel

Le président fait d'emblée procéder à l'appel. 20 membres sont présents et la séance est déclarée ouverte.

2. Procès-verbal de la dernière séance du 8 décembre 2009

Ne suscitant aucune remarque, **celui-ci est accepté à l'unanimité.**

3. Préavis No 2010/02

Comptes communaux de l'exercice 2009

M. le Syndic rappelle que le résultat favorable de la péréquation 2008, ainsi que des rentrées fiscales exceptionnelles, ont permis de boucler l'année 2009 avec un excellent résultat. Celui-ci a permis d'effectuer des amortissements extraordinaires et de terminer avec un léger bénéfice.

Le rapport de la Commission de Gestion est lu par son président, M. Dominique Ducros, et recommande d'accepter les comptes présentés. La Commission remercie par ailleurs Mme la Boursière et M. le Syndic pour le travail effectué. M. le Syndic

répond à quelques questions de conseillers, en particulier concernant la péréquation favorable qui l'a été pour l'ensemble des communes avant la répartition définitive.

La parole n'étant plus demandée pour cet objet, il est procédé au vote.

L'assemblée décide à l'unanimité d'accepter le préavis municipal no 2010/02 concernant les comptes 2009 tels que présentés. Après report de l'excédent de revenus de fr. 12'314.82, le nouveau capital s'élève à fr. 410'797.03

Rapport de Gestion 2009

La Commission, par son rapport favorable, relève les différents remaniements après l'élection de Mme France Delcroix, de l'excellente présentation des principales tâches et des faits importants de chacun des dicastères.

Cet objet ne suscitant pas d'autres remarques ou questions,

L'assemblée décide, à l'unanimité d'accepter le rapport de gestion pour l'année 2009 tel que présenté.

4. Préavis municipal No 2010/03

Vente partielle de la parcelle No 26

D'emblée pour cet objet, M. Wist présente les différentes zones concernées sur un plan de situation. Les sondages effectués en début d'année sur la parcelle concernée ont montré que celle-ci est constructible et ne demande pas d'assainissement.

Il précise que la bande herbeuse à conserver de 2699 mètres carrés se situe sur une largeur de 4 m. le long des berges du Grenêt, ceci afin d'améliorer la consolidation des berges de la rivière, sur recommandation du service des forêts. La Commune a également joué les intermédiaires pour obtenir un droit de passage auprès des propriétaires de la parcelle voisine. Une coupe de bois sera effectuée prochainement afin que les plus gros arbres soient abattus avant les travaux de construction. Par ailleurs, la Société Coopérative Cité-Derrière intéressée à acquérir ce terrain, a déjà avancé dans l'étude de ce projet. La vente du terrain est conditionnée par l'obtention du permis de construire.

M. Jean-Claude Grandchamp, président de la Commission nommée pour l'étude de ce préavis, formée également de M. Bernard Berger et Mme Arlette Santschi (excusée), donne lecture du rapport détaillé qui conclut par un avis favorable. La commission relève qu'en plus de l'aspect social du projet de construction de deux immeubles totalisant 16 appartements avec accès facilité, et des avantages liés à une participation à la coopérative, elle estime que l'opportunité de vendre ce terrain est à saisir, la somme encaissée pouvant être investie dans différentes nécessités de notre commune. Par ailleurs, le Canton encourage les communes à favoriser ce genre de construction avec une possible participation paritaire à l'investissement de la commune.

M. Gilliard pense que la commune devrait soit conserver soit vendre la parcelle dans son entier, et s'interroge quand à cette zone le long des berges qui n'aurait pas d'utilité.

Le syndic rappelle que toutes constructions, y compris les routes d'accès, sont impossibles à moins de 10 m. de la lisière actuelle. La commune garderait ainsi un contrôle sur cette zone qui ne pourrait de toute manière pas se négocier au même prix. S'en suivent encore quelques remarques de conseillers au sujet des désagréments causés par les chiens sur ce genre de promenade, avec une éventuelle possibilité de limiter l'accès aux seuls ayant droit.

L'assemblée décide à la majorité par 18 voix et 2 avis contraires, d'autoriser la Municipalité à procéder à la vente de 4'109 m2 de la parcelle No 26 aux conditions mentionnées dans le préavis No 2010/03, et d'en acquérir les droits de passage nécessaires à l'accès de la parcelle restante.

5. Préavis municipal No 2010/04

Demande de crédit pour la réfection des chemins communaux

La parole est donnée à M. le Syndic, qui signale en tout premier lieu une erreur dans le préavis, à savoir le secteur No 5 qui concerne en réalité un tronçon privé. Il propose toutefois de conserver le montant tel quel, car il n'a pas été prévu de marge en cas de dépassement.

Un important rabais est accordé par les entreprises soumissionnaires en cas d'exécution des réfections prévues en une seule mise en chantier. Les particuliers qui auraient des travaux de goudronnage à effectuer sur leur propriété pourraient également bénéficier de ces mêmes conditions avantageuses. Ils peuvent d'adresser à la Municipalité.

La vente de la parcelle No 26 permettrait de disposer de liquidités importantes. En cas d'acceptation de la fusion, les investissements devront être concertés avec les autres Municipalités. Une réfection importante cette année encore permettrait d'entrer dans la nouvelle commune avec des infrastructures routières en bon état sans avoir à se battre pour obtenir leur entretien.

Le rapport de la commission ayant étudié ce préavis est lu par son président, M. Olivier Duffey. La commission qui est formée encore de MM. Gabriel Ferreira et Alain Christinat, recommande à l'assemblée d'accepter le préavis tel que proposé, l'un des membres ayant parcouru en grande partie les chemins concernés et pu se rendre compte de leur mauvais état. Avant de passer au vote, *le Président du Conseil demande au préalable à l'assemblée de se prononcer quant à l'amendement suivant : Le tronçon 5 de 190 mètres est supprimé, tout en conservant le montant de fr. 18'091.— à titre de réserve.*

L'assemblée l'accepte par 18 oui et 2 abstentions

Il est ensuite procédé au vote et **l'assemblée décide à la majorité par 18 voix et 2 abstentions, d'accepter le préavis municipal no 2010/04 concernant la demande de crédit pour la réfection de chemins communaux, amendé en supprimant le tronçon 5 de 190 mètres, en conservant le montant de fr. 18'091.— à titre de réserve** et

- 1. d'accorder à la Municipalité un crédit de fr. 220'000.— pour la réalisation des travaux.**
- 2. de le financer par un emprunt bancaire de fr. 220'000.— au maximum, dans la mesure où la trésorerie communale ne le permettrait pas.**
- 3. d'amortir cet investissement sur une période de 5 ans, soit 44'000.— par an, à partir de 2010.**

6. Préavis No 2010/05

Prolongation du collecteur des eaux usées jusqu'aux Moillettes

Les explications complémentaires sont données par M. Wist, à savoir que l'étude proposée l'an dernier a été réalisée. Une station de pompage est ainsi nécessaire aux

Moillettes afin de refouler les eaux usées jusqu'aux Vernes. Depuis là, le collecteur rejoindra en gravitaire la canalisation réalisée en 2008 jusqu'à la Vernenche. Le rapport de la commission composée de Mme Rose-Marie Rossier, M. Georges-Alain Christinat, ainsi que M. Jean-Paul Gilliard, président, est lu par ce dernier. Le municipal en charge du dicastère concerné, M. Pierre-André Massard, a présenté les détails du projet et la commission considère que ces travaux sont une suite logique et incontournable du plan de raccordement de notre commune au réseau des eaux usées, et que la part prise en charge par la commune de Forel allège de toute façon notre investissement financier.

Il est ensuite procédé au vote et **l'assemblée décide à l'unanimité d'accepter le préavis municipal no 2010/05 soit :**

1. **d'accorder à la Municipalité un crédit de fr. 170'000.—pour la réalisation des travaux.**
2. **de le financer par un emprunt bancaire de fr. 170'000.—au maximum, dans la mesure où la trésorerie communale ne le permettrait pas.**
3. **d'amortir cet investissement de la manière suivante :**
 - **par un prélèvement dans la réserve épuration de fr. 16'604.40**
 - **par un amortissement extraordinaire par taxe de raccordement de Forel fr. 15'000.--**
 - **le solde par un amortissement annuel de fr. 6'930.—à partir de 2011.**

7. Propositions individuelles et divers

La parole est donnée à M. le Syndic pour de brèves nouvelles concernant quelques points traités par la Municipalité.

Fusion

Une récente séance d'information destinée aux habitants de la commune a eu lieu le 1^{er} juin. Les principales lignes ont été les suivantes, rappelées brièvement ici (voir également www.châtillens.ch/fusion)

- Votations dans les conseils communaux et généraux : 28 juin 2010
- Votation populaire 28.11.2010
- Entrée en vigueur 1.1.2012
- Prolongation de la législature de 6 mois, pas d'élection communale printemps 2011.
- Le nom choisi est : Oron, présentation des armoiries
- Environ 4560 habitants (décembre 2009) regroupant 10 localités .

Constructions

- Les permis d'habiter ont été délivrés pour deux villas au chemin de l'Eglise, celui de la troisième devrait intervenir sous peu. 2010.
- Un permis de construire a été délivré pour une villa à la route de Lausanne et les travaux sont en cours. La canalisation des eaux usées sera réalisée en

- traversant la route par un pousse-tube, ce qui ne devrait pas générer de coût supplémentaire par rapport à la solution initiale.

Divers

- Les travaux du pont du Grenêt avancent comme prévu, une 2^{ème} fermeture aura lieu en septembre pour la réfection du glissement de terrain.
- Mme Ahlam Chollet a été engagée comme patrouilleuse, en remplacement de Mme Cardinaux qui a donné sa démission.
- La Municipalité a donné l'autorisation à la Banque Raiffeisen d'installer un Bancomat en façade du bâtiment rénové à la route de Lausanne, propriété de M. Perusset.
- Le Café-Restaurant de la Gare a été repris par la Famille Pinto, tenancier du restaurant de l'Hôtel-de-Ville d'Oron-la-Ville
- Une planification du remplacement à long terme de l'éclairage public a été commandée, les éclairages aux vapeurs de mercure (blanc) devront être remplacés d'ici à 2015.
- Une étude paysagère a été effectuée sous l'égide de la commune d'Ecoteaux et concerne les 12 communes de l'ancien cercle d'Oron (établissement scolaire). Plus de 400 bâtiments ont été recensés en zone agricole. Cette étude permettra lors de mises à jour des Plans généraux d'affectation de changer l'affectation des bâtiments qui ont un intérêt paysager. Les conditions de transformation sont relativement contraignantes.
- Pour l'ARO, seul un nombre limité de communes est intéressé à la création d'une nouvelle association régionale, et l'ARO n'ayant plus la aille suffisante pour obtenir des subventions cantonales après 2011, sa dissolution est actuellement à l'étude.

Agendas

19 et 20 juin	Marche du Général-Guisan, avec nouveau parcours qui passera dorénavant par notre commune
26 juin	Ballade sous les Etoiles à Forel
28 juin à 20h.15	Conseil Général Spécial Fusion
1 ^{er} août	Fête nationale à Vuibroye (selon tous-ménage qui suivra)
13 et 14 août	Marché artisanal de la Grenette

Propositions individuelles :

- M. Grandchamp revient sur sa question concernant le banc offert par les Retraites Populaires et, ayant beau arpenter tous les chemins de notre commune, ne l'a pas trouvé pour s'y reposer !
Le Syndic promet de se pencher sur cette question tout prochainement.

La parole n'étant plus demandée et, deux verres apparaissant sur l'écran de présentation, il est 22h. lorsque le président, M. Philippe Rossier clôt la séance, en remerciant chaleureusement chacun et chacune de sa présence et de son intérêt pour les activités communales, ainsi que la Municipalité pour le verre de l'amitié qui va suivre.

Le président :
Philippe Rossier

La secrétaire :
Cornélia Ducros

Approuvé le 9 juin 2010